

**Conférence des Parties****Vingt-neuvième session**

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 8 a) de l'ordre du jour

Questions relatives au financement**Financement à long terme de l'action climatique****Questions relatives au financement****Proposition du Président****Projet de décision -/CP.29****Financement à long terme de l'action climatique***La Conférence des Parties,**Rappelant les articles 4 et 11 de la Convention,**Rappelant également les décisions 1/CP.16 (par. 2, 4 et 97 à 101), 2/CP.17 (par. 126 à 132), 4/CP.18, 3/CP.19, 5/CP.20, 1/CP.21, 5/CP.21, 7/CP.22, 6/CP.23, 3/CP.24, 1/CP.26, 4/CP.26, 13/CP.27 et 4/CP.28,*

1. *Rappelle que les pays développés parties ont adhéré, dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente, à un objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an à partir de 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement parties, conformément au paragraphe 98 de la décision 1/CP.16 ;*

2. *Rappelle également que, conformément au paragraphe 53 de la décision 1/CP.21, les pays développés parties ont réaffirmé qu'ils entendaient poursuivre leur objectif collectif actuel de mobilisation jusqu'en 2025 dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente ;*

3. *Prend note avec satisfaction du deuxième rapport du Comité permanent du financement sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente¹, et des principales conclusions qui y sont formulées, ainsi que du résumé du rapport et des recommandations qui y figurent² ;*

¹ Comité permanent du financement. 2024. *Second report on progress towards achieving the goal of mobilizing jointly USD 100 billion per year to address the needs of developing countries in the context of meaningful mitigation actions and transparency on implementation.* Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/standing-committee-on-finance-scf/progress-report>.

² FCCC/CP/2024/6/Add.3-FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.3.



4. *Prend note* des activités visées au paragraphe 10 de la décision 6/CP.23, également connues sous le nom de projet de financement fondé sur les besoins ;

5. *Se félicite* des délibérations du sixième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique et *attend avec intérêt* le résumé qui en sera établi par le Président de sa vingt-neuvième session, pour examen à sa trentième session (novembre 2025) ;

6. *Prend note* des efforts consentis par les Parties au cours de la présente session et *attend avec intérêt* de poursuivre les délibérations sur cette question à sa trentième session.
